

INFORMATIONS SUR LE PRE-INSCRIPTION POUR LES ETUDIANTS TOGOLES

L'Ambassade d'Italie est heureuse d'annoncer à tous les étudiants qui ont poursuivi leurs études au Togo que l'exercice de pré-inscription pour les universités italiennes débutera le **6 mai 2019** et se poursuivra jusqu'au **17 juillet 2019**, à la suite de quoi aucun étudiant ne sera plus accepté. **VEUILLEZ NOTER** que:

La demande de pré-inscription sera présentée à Lomé au bureau du correspondant consulaire, la Professeure Giuliana Piazza: pour réserver votre place, écrivez à ngiuliana@yahoo.fr

SEULS les étudiants ayant obtenu un baccalauréat d'enseignement du troisième degré avec un minimum de moyenne 10 seront éligibles pour la pré-inscription, et **SEUL UNE** université italienne peut être sélectionnée pour la pré-inscription. Si votre demande ne répond pas à ces exigences, elle sera rejetée.

Tous les étudiants intéressés à se pré-inscrire **DOIVENT dûment remplir et compléter le FORMULAIRE «A»** ainsi que le FORMULAIRE DE DEMANDE DE DÉCLARATION DE VALEUR et le soumettre en personne au bureau de la Prof. Giuliana Piazza, correspondant consulaire à Lomé. Les formulaires qui ne sont pas correctement remplis seront automatiquement rejetés et donc perdront leur chance de se pré-inscrire.

Les documents suivants doivent être soumis EN PERSONNE par TOUS les étudiants au bureau du correspondant consulaire, à Lomé:

- 2 photos de format passeport avec fond blanc
- Photocopie claire des données biographiques du passeport du élève

1. TOUS LES ÉTUDIANTS DOIVENT SOUMETTRE:

- a. Copie originale du baccalauréat
- b. Copie légalisée du baccalauréat du Ministère des Affaires Étrangères du Togo
- c. Traduction de baccalauréat en italien
- d. Copie originale du relevé de notes
- e. Copie légalisée du relevé de notes du Ministère des Affaires Étrangères du Togo
- f. Traduction du relevé de notes en italien

2. DOCUMENTATION SUPPLÉMENTAIRE POUR LES ÉTUDIANTS QUI POSTULENT UNE MATRISE (LAUREA MAGISTRALE)

- a. Copie originale du diplôme
- b. Copie légalisée du diplôme du Ministère des Affaires Étrangères du Togo
- c. Traduction du diplôme en italien
- d. Copie originale du relevé de notes
- e. Copie légalisée du relevé de notes du Ministère des Affaires Étrangères du Togo
- a. Traduction du relevé de notes en italien

LES ÉTUDIANTS QUI NE SOUHAITENT PAS CONTINUER AVEC L'EXERCICE DE PRÉ-INSCRIPTION ONT 90 JOURS À PARTIR DU 17 JUILLET 2019 POUR RÉCUPÉRER LEURS DOCUMENTS. APRES CETTE DATE, TOUS LES DOCUMENTS SERONT AFFECTÉS AUX INSTITUTIONS APPROPRIÉES (OFFICE DU BACCALAUREAT ET LES UNIVERSITÉS) POUR LES COLLECTÉS.

Le non-respect des directives ci-dessus entraînera la disqualification de l'exercice. Pour les demandes par email accra.studenti@esteri.it

Merci et bonne chance!